

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

**PDH - Proposition d'attribution de subventions
départementales pour l'adaptation de logements
locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte
d'autonomie**

CP/2020/124

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente l'attribution de subventions, pour des travaux d'adaptation réalisés en 2019 par :

- Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 3 logements situés à Schiltigheim,
- Habitat de l'Ill pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS),
- la SIBAR pour l'adaptation de 8 logements, dont 5 situés sur le territoire de l'EMS et 3 hors EMS,
- la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé à Bischwiller.

Par délibération du 1^{er} octobre 2018, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec le Foyer Moderne de Schiltigheim et Habitat de l'Ill (délibération CP 2018/320) et avec la SIBAR (délibération CP 2018/315) en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Par délibération du 8 juillet 2019 (délibération CP 2019/306), le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec la SOCONEC en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi que des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu d'attribuer une subvention départementale qui s'élève à 75 % du coût des travaux d'adaptation des logements, plafonnée à 2 300 €, par logement, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique aux bailleurs qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Les logements financés intègrent le dispositif Handilogis.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 56 399,00 € pour les travaux d'adaptation réalisés en 2019 ;

- 6 900,00 € pour le Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 3 logements situés à Schiltigheim ;
- 32 986,00 € pour Habitat de l'III pour l'adaptation de 18 logements situés dans l'EMS ;
- 12 513,00 € pour LA SIBAR pour l'adaptation de 8 logements dont 5 sont situés dans l'EMS et 3 hors EMS (cf. tableau joint en annexe au présent rapport) ;
- 4 000,00 € pour la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé à Bischwiller.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie a été informée le 5 mars 2020 de l'attribution de cette subvention et des termes des projets de convention d'attribution de subvention.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2020-1	G 2019-2021 PARC PUBLIC	6 000 000 €	3 968 045,53 €	56 399,00 €

Les crédits de paiement seront mobilisés en 2020.

Le présent dispositif se fonde sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que sur les articles L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président, décide d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total de 56 399,00 € pour des travaux effectués en 2019 :

- 6 900 € au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 3 logements situés à Schiltigheim,
- 32 986 € à Habitat de l'III pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS),
- 12 513,00 € à la Sibar pour l'adaptation de 8 logements dont 5 sont situés sur le territoire de l'EMS et 3 hors EMS - (cf. tableau joint en annexe au présent rapport),
- 4 000,00 € pour la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé 13b, rue des Charrons à Bischwiller.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexés à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in grey ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY